

# Avis d'Appel d'offres National (AAON)

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier  
(ANARPAM)**

**(AAON) N° 02/ CPMP/MPME/ANARPAM/ 2022**

1. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) a obtenu, dans le cadre de son budget 2022, des fonds afin de financer son plan d'actions et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements dus au titre du Marché : **l'Acquisition d'une Unité de Minéralurgie (cyanuration, séparation gravimétrique, magnétique etc...).**
2. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) sollicite à travers le présent avis appel d'offres, des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **l'Acquisition d'une Unité de Minéralurgie (cyanuration, séparation gravimétrique, magnétique etc...)** conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques.
3. Le délai de livraison est de **120 jours**.
4. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement **aux adresses 1 et 2 citées ci-dessous**.
5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ANARPAM et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres **aux adresses numéro 1 et 2** mentionnées ci-dessous de 9 heures à 16 heures du Lundi au Jeudi et de 9H à 12H le Vendredi.
6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à **l'adresse numéro 1** mentionnée ci-dessous contre présentation d'un reçu de paiement d'un montant non remboursable de **Quatre Mille (4 000) ouguiya**. Le mode de paiement sera par chèque certifié au nom de l'ANARPAM.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse numéro 2 ci-dessous au plus tard le **Mardi 24 Mai 2022 à 12 heures T.U.** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.  
  
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture des plis à l'adresse numéro 2 mentionnée ci-dessous le **Mardi 24 Mai 2022 à 12 heures 15 min T.U.**
8. Les offres doivent demeurer valides pour une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.
9. Les offres doivent comprendre « une garantie de l'offre » délivrée par une banque de la place ou une banque étrangère qui est représentée par une banque locale pour un montant de : **Trente Cinq Mille Ouguiyas (35.000) ou son l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible.**

10. La durée de validité de la garantie de l'offre doit être de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

- **Adresse N°1 :**

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**

**Zone Administrative ; Nouakchott-Ksar BP 654 Tel 45 29 00 73**

- **Adresse N°2**

**La Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie, Tevragh- Zeina Ilot K extension lot n° 768 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU »**

Fait à Nouakchott, le 21/04/2022

**Le Directeur Général de l'ANARPAM**

**El Hachemy Cheikh Sidaty**

